

RECTORAT
Division des
Personnels
Enseignants

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- **VU** le code général de la fonction publique,
- **VU** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État,
- **VU** l'arrêté ministériel du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale,
- **VU** l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;
- **VU** le procès-verbal de dépouillement du scrutin du 8 décembre 2022,
- **VU** les propositions des organisations représentatives des personnels,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La commission consultative paritaire compétente à l'égard des **agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves** est constituée comme suit :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION (6 titulaires – 6 suppléants)
--

TITULAIRES

Mme Julie BENETTI	Rectrice de l'académie de Créteil
M. Mehdi CHERFI	Secrétaire général de l'académie de Créteil
M. David BERAHA	Secrétaire Général Adjoint, Directeur des Relations et des Ressources Humaines de l'académie de Créteil
M. Julien LALIVE	Chef de la division des personnels enseignants
Mme Samira KERCHAOU	Chargée d'affaires juridiques de la DPE 1
M. Florent DARD	Chef de service de la DPE 1

SUPPLÉANTS

M. Vincent ALBAUD	Adjoint au chef de la division des personnels enseignants
M. Julien HAEGENAUER	Principal du collège Gustave Monod 94 – VITRY-SUR-SEINE
Mme Sylvie TROUSSET	Adjointe au chef de la division des personnels enseignants
Mme Camille GUIBERT	Adjointe au chef de la division des personnels enseignants
Mme Valérie MATOULET	Cheffe de service de la DPE 4
M. Stéphane MARLIN	Proviseur du lycée Camille Claudel 77 – PONTAULT-COMBAULT

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS **(6 titulaires – 6 suppléants)**

TITULAIRES

Au titre de la FNEC-FP-FO

Mme Samira CHAABNA	École élémentaire Jean Vilar 94 – VILLEJUIF
Mme Ouiza BOUSSADA	D.S.D.E.N de la Seine-Saint-Denis 93 - BOBIGNY

Au titre de la FSU

Mme Clarisse POUSSIN	DSDEN du Val-de-Marne 94 – CRETEIL
M. Chaker BRAHMI	Collège Michelet 93 – SAINT- OUEN

Au titre de la CGT EDUC'ACTION

Mme Asmaou ABBA	Collège Marcelin Berthelot 93 – MONTREUIL
------------------------	--

Au titre de SUD Éducation

M. Miés LEVEQUE	Collège Gisèle Halimi 93 – AUBERVILLIERS
------------------------	---

SUPPLÉANTS

Au titre de la FNEC-FP-FO

Mme Khadija HADJI

D.S.D.E.N du Val de marne
94 – CRETEIL

Mme Yasmina ZIGHMI

D.S.D.E.N de la Seine-Saint-Denis
93 – SAINT DENIS

Au titre de la FSU

Mme Malika DHAOUI

Collège René Barthélémy
77 – NANGIS

M. Mattéo PARISI

Collège Pierre Brossolette
93 - BONDY

Au titre de la CGT EDUC'ACTION

M. Damien NEEL

Collège Irène et Frédéric Joliot Curie
93- PANTIN

Au titre de SUD Éducation

Mme Agathe BONNARD

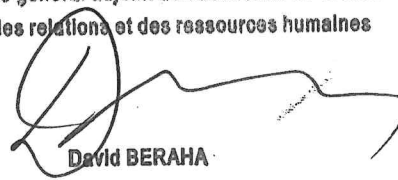
Collège Fabian
93 – SAINT DENIS

ARTICLE 2 : Ces dispositions prennent effet à compter du 17 mars 2025. L'arrêté de composition du 12 mars 2025 est abrogé à la même date.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 17 mars 2025

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des relations et des ressources humaines



David BERAHA